

Nyon, le 28 septembre 2006

Au Conseil intercommunal du district de Nyon
Préavis du Comité de direction n°23-2006

Concerne : Demande de crédit d'un montant de CHF 41'000.- pour soutenir la réalisation du concept d'aménagement et d'exploitation de la route de distribution urbaine (RDU)

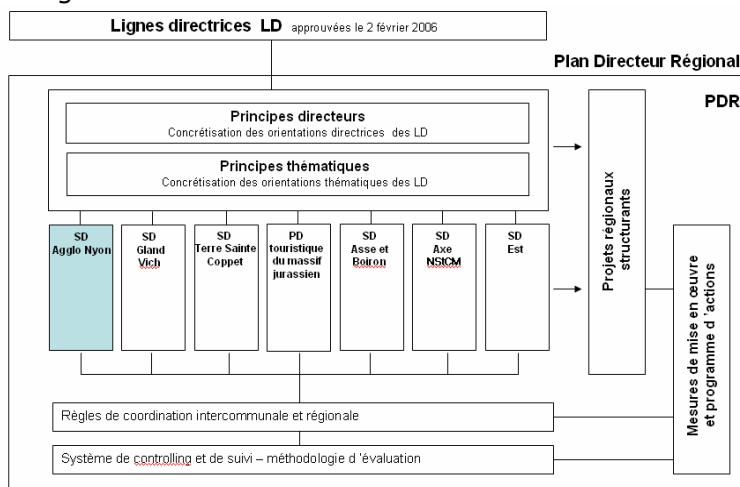
Responsable : Gérald Cretegny

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Historique et contexte

En paraphant au mois de février 2006 le document de schéma directeur intercommunal de l'agglomération nyonnaise (SDAN), les partenaires se sont engagés à mettre en application les orientations stratégiques et les principes d'action définis.

Le SDAN s'inscrit dans la démarche générale du projet territorial régional¹, il est en cohérence avec les orientations directrices et thématiques définies dans ce dernier. Le SDAN constitue une entité territoriale centrale dans le schéma d'organisation du territoire régional. Sa bonne organisation, sur les plans de l'aménagement et de la mobilité notamment, influence de manière déterminante la structuration progressive des entités territoriales qui partagent le même bassin de vie.



¹ Lignes directrices du plan directeur régional (mars 2006) et fiche régionale du plan directeur cantonal (juin 2006).

Une dizaine d'orientations stratégiques ont été définies dans le SDAN. La nature des actions nécessite de définir de nouveaux modes de collaboration pour concrétiser les objectifs identifiés. La concrétisation du programme de mise en œuvre s'effectuera au travers de la gestion de différents chantiers destinés à aboutir sur des réalisations.

Le chantier 1. (Cf périmètre de l'étude en annexe 1) consacré au développement urbain le long de l'axe de la route de distribution urbaine (RDU) est un chantier prioritaire. Les concepts d'aménagement et d'exploitation qui doivent être arrêtés auront une influence déterminante sur l'organisation de la mobilité au sein du périmètre de l'agglomération.

De plus, la RDU permettra de déterminer le concept de développement pour les secteurs clés de Prangins, Nyon nord et Eysins. L'étude du concept de RDU concerne, sur le plan territorial, trois communes (Eysins, Nyon et Prangins). Les secteurs clés de développement s'inscrivent dans la politique cantonale des pôles de développement, ils ont une portée régionale.

La RDU organise l'accès à l'agglomération en relation avec les deux sorties autoroutières. Le concept d'exploitation de la RDU est interdépendant du concept d'organisation de la mobilité au niveau régional et des possibilités d'assainissement à terme des sorties autoroutières de Gland et Nyon.

La concrétisation du concept RDU aura un effet « enclencheur » qui permettra d'engager par la suite plusieurs chantiers déterminants pour le développement qualitatif de l'agglomération, notamment les secteurs stratégiques de Eysins et Prangins.

2. Description du projet

L'élaboration du **concept urbanistique de la RDU** doit permettre :

- De déterminer dans les grandes lignes le **concept de développement** de l'axe de la RDU afin de disposer d'une image cohérente illustrant **l'agglomération « compacte »**.
- De situer le **rôle et la hiérarchie** de la **RDU** au sein du **réseau** de **l'agglomération, voire à une échelle supérieure** à l'agglomération.
- De définir la configuration générale de frange urbaine ; de déterminer la relation entre les espaces urbains et la campagne (unités paysagères).
- D'identifier les principes communs d'aménagement pour les secteurs clés de Prangins, Nyon nord et Eysins et de définir également leur base identitaire.
- D'établir un concept de développement et un programme pour chacun des **secteurs clés de développement à vocation régionale**. Les éléments principaux de l'urbanisation doivent être définis (morphologie, densité et destination des secteurs). De préciser la relation avec les **tissus urbains existants** (global et par secteur).
- D'évaluer le potentiel d'aménagement des secteurs ou des séquences d'urbanisation le long de la RDU en tenant compte des principes de la méthode ABC².
- De préciser les modalités du prolongement « espace public» au sein des secteurs clés et des relations avec les centres des villages pour les secteurs de Prangins et Eysins.
- De proposer des principes de relation entre le bâti et les espaces paysagers, de détente, les parcs publics et autres équipements publics.
- D'identifier les relations et les réseaux « mobilité douce » entre les lieux « emblématiques » (Châteaux de Prangins – Changins, hameau d'Avenex, Bois carré, cours de l'Asse, du Cossy, du Coquestrabloz, coteau viticole,...), et

² Il s'agit d'une méthode hollandaise testée dans l'ouest lausannois (SDOL) qui permet de définir la bonne destination/affection au bon endroit

- d'intégrer les parcours de mobilité douce au sein du réseau des espaces publics.
- De proposer des fenêtres paysagères dans l'urbanisation, des aménagements paysagers « continus » pour les voiries selon leurs types, des traitements qualitatifs des espaces interstitiels entre les urbanisations.
- D'intégrer la réflexion en cours sur la pérennisation des activités d'Agroscope Changins-Wädenswil (ACW).

L'élaboration de **propositions d'aménagement et d'exploitation de la RDU** doit permettre :

- D'**organiser**, en fonction des **étapes de mise en service**, l'organisation et le **contrôle des accès à l'agglomération compacte en relation avec le réseau extérieur**, notamment les deux sorties autoroutières, le réseau structurant, la RC1, ... ;
- De hiérarchiser le réseau en tenant compte des fonctions des différentes voiries, y compris en intégrant la dimension historique d'usage de ces infrastructures.
- De définir le **fil rouge** de l'aménagement des voiries qui contribuera à donner une **identité à la RDU et à l'agglomération** (continuité urbaine, paysagère, continuité des réseaux,...).
- D'identifier le **traitement dans le temps des flux de transports individuels motorisés** – TIM (types et gestion des carrefours, dimension des files d'attente, ...) selon les étapes d'aménagement de la RDU.
- De déterminer les mesures d'exploitation qui doivent être arrêtées pour la RDU et qui auront une influence déterminante sur l'organisation de la mobilité au sein du périmètre de l'agglomération.
- De préciser **l'interdépendance du concept d'exploitation de la RDU avec le concept d'organisation de la mobilité au niveau régional et les possibilités d'assainissement à terme des sorties autoroutières de Gland et Nyon**.
- D'identifier les modalités de gestion préférentielle pour les transports publics (gestion préférentielle des feux lumineux, passages en sites propres,...).
- De proposer des modalités de gestion de la mobilité douce en garantissant la continuité sur l'axe RDU (piétons, cyclistes, circuits de promenade,...).
- D'identifier les différents points de traversée de la RDU garantissant la relation entre les espaces bâties et publics de part et d'autre des voiries, et de préciser leur caractère en fonction des modes de déplacement qu'ils supportent.
- D'évaluer les **infrastructures nécessaires : tronçons de voirie, réalisations dans le temps** – conséquences sur l'exploitation et le contrôle d'accès et l'implantation des secteurs clés de développement dont l'accessibilité dépendra des tronçons suivants :
 - A** - Eysins – Gravette
 - B** - Gravette – Route de Saint-Cergue
 - C** - Route de Saint-Cergue – Route de Duillier (franchissement de l'Asse)
 - D** - Route de Duillier – Route de l'Etraz (Radio suisse), passage sous le bois carré
- De cerner les interdépendances dans l'exploitation du réseau (mesures de dissuasion pour les TIM), maillage des accès.
- D'intégrer le franchissement de l'axe du NStCM avec ses modalités et d'identifier les interfaces avec les transports publics. Coordination avec les études et actions menées ou à mener le long de l'axe du NStCM.

L'étude du concept d'aménagement et d'exploitation doit tenir compte de l'environnement, identifier les enjeux et proposer en conséquence des mesures préventives concernant :

- la protection de l'air
- les rayonnements non ionisants (ORNI)
- la protection contre le bruit
- les eaux pluviales et usées, les eaux souterraines
- les sites pollués
- la protection contre les accidents majeurs (OPAM) (proximité Novartis)
- le franchissement des rivières, les mesures pour les zones sensibles.

L'étude se déroulera en 4 phases :

- I** Concepts urbanistiques pour la RDU & trois secteurs clés
Présentation et atelier de discussion I avec le Groupil-RDU
- II** Proposition d'aménagement et d'exploitation de la RDU & trois secteurs clés
Présentation et atelier de discussion II avec le Groupil-RDU
- III** Stratégie et programme de mise en œuvre du concept RDU & trois secteurs clés
Présentation et atelier de discussion III avec le Groupil-RDU
- IV** Autres consultations et rédaction du rapport final, présentation publique

3. Le montage financier, l'organisation et le calendrier

L'élaboration du concept d'aménagement et d'exploitation de la RDU est suivie par un groupe de pilotage politique (GROUPIL-RDU) constitué par les représentants des cinq communes concernées (communes territoriales : Eysins, Nyon, Prangins ; communes très concernées : Duillier et Gland), un représentant de la région (CR) et des représentants de l'Etat en charge des pôles de développement (SAT, SM et SELT).

Le Groupil-RDU est assisté par le groupe technique qui est renforcé pour ce chantier par le chef de service des travaux et environnement de la Ville de Nyon.

L'étude se déroulera sur une période d'environ huit mois, de décembre 2006 à août 2007.

Répartition du financement entre les partenaires

L'enveloppe financière pour la réalisation de cette étude est estimée à CHF 100'000.- HT (107'600.- TVA comprise). Un travail préliminaire d'établissement d'un état de références des données de trafic 2006 est nécessaire. Ce travail préalable a été confié par les partenaires au bureau Transitec ; Il s'élève à CHF 14'000.- (TVA comprise). Ces nouvelles références pourront être disponibles au démarrage de l'étude

Le partage du coût total de l'étude RDU qui s'élève à CHF 121'600 s'effectuera de la manière suivante :

1/3 à la charge de l'Etat de Vaud (crédit des pôles)
1/3 à la charge de la Ville de Nyon
1/3 à la charge du Conseil régional

Ce qui fait un engagement financier pour la région de CHF 40'533.- arrondi 41'000.- TVA comprise.

Compte tenu de l'intérêt territorial particulier des communes de Prangins et Eysins (identification des secteurs de développement stratégiques) une contribution financière spécifique a été demandée à la commune de Prangins à hauteur de 14'000.- et à la commune d'Eysins pour un montant de 7'000.-. Elles ont répondu favorablement à cette proposition, nous attendons la confirmation formelle des engagements

Ainsi l'engagement financier du Conseil régional oscillera entre CHF 20'000.- et 41'000.- en fonction de la confirmation de la participation financière de ces deux communes.

4. Conclusion

La mise en œuvre du SDAN constitue une démarche nouvelle nécessitant une collaboration accrue des communes autour d'objets à caractère intercommunal et régional. Le rôle de coordination du Conseil régional consiste à entraîner les communes dans ces exercices pour concrétiser des réalisations et à coordonner le travail avec les autres entités territoriales concernées par certains aspects de cette RDU.

Il est donc impératif de soutenir la réalisation de cette RDU pour la raison développée ci-dessus mais également pour la fonction remplie par cette « artère » dans l'organisation de l'accessibilité à la ville « compacte » de notre district. La RDU prépare également la mise en place des secteurs stratégiques à vocation régionale et cantonale qui joueront un rôle majeur dans l'accueil des emplois dont à tant besoin notre district pour son rééquilibrage général.

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n° 23-2006 pour un montant de CHF 41'000.- destiné à soutenir la réalisation du concept d'aménagement et d'exploitation de la route de distribution urbaine (RDU)

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

ouï le rapport de la commission ad'hoc

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder le crédit de CHF 41'000.- pour soutenir la réalisation du concept d'aménagement et d'exploitation de la route de distribution urbaine (RDU)

 d'imputer le montant total de CHF 41'000.- sur le compte de fonds d'investissement

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 septembre 2006, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon

Au nom du Comité de direction

Le Président

Le Secrétaire

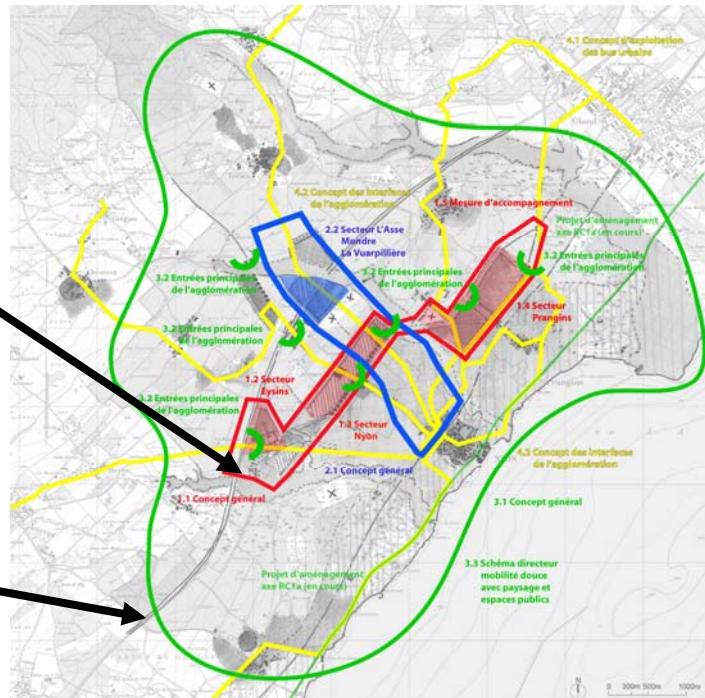
Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe 1 **Périmètre de l'étude**

Le périmètre restreint comprend le tracé de la RDU et ses abords urbains et ruraux sur les communes d'Eysins, de Nyon et Prangins.

L'étude du concept de RDU concerne, sur le plan territorial, principalement quatre communes, mais c'est l'ensemble du périmètre de l'agglomération qui est concerné par les fonctions que doit assurer à terme cette RDU (contrôle d'accès à la ville « compacte »,...).



ANNEXE 2 Tracé RDU (rapport de synthèse SDAN 18-2-06)

